

A Paris, le 6 décembre 2024

# **Examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) 2024**

## **Rapport du président de la commission**

L'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal de l'OFPRA au titre de l'année 2025 a été autorisée par l'arrêté du ministre de l'intérieur du 3 septembre 2024<sup>1</sup>. Ce texte fixait à 6 le nombre de promotions par cette voie et donnait aux candidats jusqu'au 14 octobre 2024 inclus pour déposer leur dossier.

Les entretiens se sont déroulés les 28 et 29 novembre 2024 dans une salle au 7eme étage du bâtiment B des locaux de l'OFPRA, 16 avenue Louison Bobet à Fontenay-sous-Bois. Cette salle aveugle est supportable sur une session courte, mais peu recommandable pour des sessions de plusieurs jours.

### Les candidats

Sur les 143 attachés de l'OFPRA remplissant les conditions d'accès à l'examen professionnel<sup>2</sup> pour 2025, comme les années précédentes, une minorité s'est engagée dans cette voie et 16 ont présenté un dossier (19 ont suivi la formation préparatoire); mais seuls 15 candidats étaient présents devant le jury.

Avec aussi peu de candidats, le taux de succès pour 2025 était favorable avec 40 % de chance de succès.

---

<sup>1</sup> Publié au JO du 12 septembre 2024 [Arrêté du 3 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

<sup>2</sup> Les intéressés doivent justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et avoir atteint le 5e échelon du grade d'attaché.

<i>Données RH OFPRA</i>	Au titre de 2015	Au titre de 2016	Au titre de 2017	Au titre de 2018	Au titre de 2019	Au titre de 2020	Au titre de 2021	Au titre de 2022	Au titre de 2023
Effectifs d'attachés remplissant les conditions	106	108	135	128	125	115	109	115	116
Effectifs de candidats inscrits	17	20	19	33	19	13	17	19	24
Effectifs de candidats présents	17	19	19	33	17	13	17	19	22
Nombre de promotions	4	4	5	6	6	6	6	6	6
Taux d'attachés se présentant à l'épreuve de l'examen professionnel	16 %	18 %	14 %	26 %	14 %	11 %	14 %	16 %	21 %
Taux de succès des candidats présents à l'épreuve orale	24 %	21 %	26 %	18 %	35 %	46 %	40 %	33 %	27 %

Parmi les 15 candidats entendus, 7 hommes et 8 femmes étaient présents. 8 étaient déjà dans une fonction d'encadrement, 1 exerçait comme officier de protection instructeur, 6 occupaient un autre poste sans management (RH, chargé de recherche, consultant) dont 1 était en poste hors OFPRA.

L'ancienneté moyenne des candidats est de 9,33 ans, ce qui est aussi la moyenne des candidats admis. Concrètement, 9 candidats avaient 8-9 ans d'ancienneté à l'OFPRA, 3 avaient moyen de 8 ans d'ancienneté et 3 avaient plus de 9 ans.

## **Le jury**

Le Jury a été désigné par une décision du directeur général de l'OFPRA du 15 novembre 2024. Il était composé de Christian VEDELAGO, administrateur d'État, chef du département zonal asile-éloignement à la Délégation à l'immigration de la Préfecture de police, président, de Jéhane BENSIDERA, sous-préfète chargée de mission à la préfecture des Alpes-Maritimes, de Hamida ECHIKR, cheffe de division de la protection 2 et de François DOYHARCABAL, chef de division Europe-Asie (Asie 2).

## La procédure de l'examen professionnel

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 septembre 2013<sup>3</sup>, L'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration comporte une **épreuve orale unique d'une durée de trente minutes** qui consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par **un exposé de dix minutes au plus** du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dans lequel il expose une réalisation professionnelle avec la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés.

L'entretien avec le jury vise à :

— reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat,

— apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration.

Au cours de l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel il est affecté.

## Les dossiers

Les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) étaient cette année de bonne qualité, tant sur le contenu que sur la forme. Toutefois, quelques expériences étaient un peu trop anciennes. Certaines réalisations professionnelles ne distinguaient pas assez l'apport du candidat et auraient mérité plus de développement, d'autant que, pour plusieurs, les 2 pages n'étaient pas optimisées. La plupart des dossiers présentaient des expériences intéressantes.

Comme pour l'entretien, un effort de prise de recul serait apprécié dans ces dossiers, tant sur les autres partenaires ou institutions rencontrées, que sur l'élargissement du sujet aux autres versants de la politique migratoire. Si le focus sur l'asile est, bien sûr, légitime et normal dans les parcours des attachés de l'OFPRA, les possibilités du CIGEM permettent des ouvertures vers d'autres carrières, à titre temporaire ou définitif. Que le candidat les envisage ou pas, il ne peut ignorer les autres institutions, en particulier nationales, qui concourent à la politique migratoire.

---

<sup>3</sup> Arrêté fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028017465/2020-10-30/>

La motivation n'est pas, non plus, toujours évidente à dégager, outre les assertions : « avoir plus de responsabilités », « un parcours cohérent ». Peu de candidats se projettent dans de futures fonctions, hors et dans l'OFPRA, alors même que l'exercice du dossier invite logiquement les candidats à se dévoiler sur ce sujet.

## **Les entretiens**

15 candidats ont été entendus ; préalablement le jury leur a rappelé les objectifs de l'entretien et la répartition du temps de l'audition.

Il a informé les candidats par le bureau des ressources humaines qu'il était disponible, après publication des résultats, pour répondre à leurs questions, quels que soient les résultats de l'examen.

Comme l'an passé, les présentations orales qui lancent l'entretien ont souvent pâti d'une articulation peu cohérente avec le RAEP, soit sans lien, soit trop développée. La présentation est l'occasion d'attirer le jury sur sa personnalité, ses champs de compétence, or, trop souvent, le plan est archétypé et le discours convenu : il se limite à l'énoncé du cursus/parcours, pourtant connu des membres du jury grâce au dossier. Pour trois candidats, le propos n'était pas structuré, tandis que plusieurs se sont un peu figés sur un texte sans doute appris par coeur. Le jury rappelle aux candidats que l'entretien vise un échange et que le temps de parole initial donne le ton, doit mettre à l'aise le candidat et offrir à entendre au jury ce qui n'est pas dans le CV.

Concernant les réponses aux questions, le jury constate que l'expertise technique est une qualité qui se dégage spontanément des candidats sur leurs différents postes. La spécialité de l'OFPRA et sa culture « métier » sont très bien ancrées. C'est un atout certain. Cela incite le jury à aller vers plus de réflexion. Rarement l'approximation – pas l'ignorance- a été relevée, provoquant de la frustration parmi les membres du jury.

L'ouverture sur les politiques publiques est trop limitée, même si seules les bases étaient questionnées (questions très ouvertes du type : quelle politique publique considérez-vous comme une réussite ? Ou quelle politique publique souhaiteriez-vous évoquer devant le jury ?), le manque de prise de recul a aussi été jugé discriminant. Le lien existe parfois entre une autre politique publique et l'activité asile (asile et travail, séjour et travail, question géopolitique et asile...), or le questionnement est parfois décevant.

Le droit de la fonction publique est globalement mieux appréhendé cette année.

En revanche, comme relevé dans plusieurs rapports précédents, la qualité d'expression orale est bonne, la réactivité avec le jury aussi, excepté le défaut de connaissances bloquant parfois l'échange engagé. Le timing de l'entretien a été

parfaitement maîtrisé. Un seul candidat a été invité à conclure. Sur la forme, les réponses ont souvent été trop développées ou longues, la réflexion trop délayée, au détriment de la synthèse. Il est tout à fait recommandé de donner sa vision de telle ou telle politique publique, de façon professionnelle et argumentée, sans préjuger d'une unique bonne réponse, intrinsèque ou institutionnelle.

Cette année, un entretien a eu lieu par visioconférence. S'il doit demeurer l'exception, dûment justifiée, la qualité a été très bonne et a permis l'appréciation pleine et entière de la prestation du candidat.

### **Les notes**

Les notes vont de 10 à 18,5 sur 20. La note moyenne des admis est de 14,4, tandis que pour l'ensemble des candidats entendus elle est de 12,5. Cela traduit un bon niveau des prestations des candidats et un choix délicat imposé au jury entre des profils satisfaisants.

L'amplitude des résultats pour les candidats non admis n'est pas très large car les connaissances techniques ou les qualités d'expression de tous ont pondéré les différences. On peut distinguer deux groupes. 4 candidats étaient très proches. Leur échec tient à des détails. L'autre groupe composé de 5 candidats est plus loin de l'objectif. Le jury estime que leurs réponses n'étaient pas assez justifiées ou comportaient des erreurs importantes ou trop d'approximations, voire des lacunes substantielles en matière de culture administrative.

### **Les lauréats**

Comme l'an passé, les six attachés retenus sont ceux qui ont obtenu une note supérieure ou égale à 12,5 à l'entretien ; parmi eux, quatre femmes et deux hommes.

Les attachés exerçant des fonctions d'encadrement sont sur-représentés parmi les lauréats. Parmi les six lauréats, 5 attachés exercent des fonctions d'encadrement. Il est à noter cependant que tous ont été officiers de protection dans un passé récent.

### **Les recommandations aux candidats**

Après communication des résultats de l'examen professionnel, tous les attachés qui l'ont souhaité se sont entretenus avec des membres du jury sur leur prestation et les points à améliorer.

Plusieurs candidats ont demandé un entretien. Ils ont été reçus dans les locaux de l'OFPRA courant décembre 2024.

Le jury considère que si l'examen professionnel repose bien sur des acquis professionnels, les candidats le considèrent trop comme une étape « légitime » et « cohérente » dans leur parcours, mais néglige le travail personnel nécessaire. Or, il s'agit d'un concours et choisir entre des professionnels de grande qualité suppose pour le jury de trouver des points de discriminations entre eux : à ce titre, le travail personnel de préparation permet de s'ouvrir sur les autres politiques publiques et partenaires et apparaît comme positivement discriminant.

Pour la préparation d'un examen professionnel de fonctionnaires de l'État, quelques lectures paraissent utiles pour mieux inscrire son action, son parcours, ses perspectives au sein du service public a minima :

- le programme annuel de performance 303 « immigration et asile » et le programme 104 « intégration et accès à la nationalité française »
- la nature et le fonctionnement d'un établissement public et sa place dans le dispositif public d'asile et de protection
- les grandes lignes de l'organisation centrale et territoriale du ministère de l'Intérieur
- les grandes lignes des actions du ministère de la fonction publique et le décret sur le CIGEM
- la lecture régulière de la presse nationale, a minima lors des derniers mois

Le jury remercie chaleureusement le bureau du recrutement de la mobilité et de la formation pour l'excellente organisation de l'examen professionnel. L'envoi des RAEP de façon dématérialisée et les conditions de travail lors des entretiens ont été particulièrement appréciées.

Le président salue, en outre, le travail de qualité des membres du jury, tant sur les questions posées que sur l'appréciation, débattue, sur la valeur des prestations des candidats.